



# AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE  
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 329 . .

**PORTANT RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU CABINET EXPERTS  
COMPTABLES ASSOCIES (ECA) EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE  
MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

*L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,*

- Vu* le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu* l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision N° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* la Décision N° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision N° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional ;
- Vu* l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision N° CREPMF/2020/182 portant agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la demande de renouvellement de l'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, en date du 27 juillet 2023, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* les résultats de la Consultation à domicile des Membres de l'AMF-UMOA du 14 au 17 août 2023 ;

**Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de vingt millions (20 000 000) de FCFA, dont le siège social est situé à Abidjan (Côte d'Ivoire), Cocody, Deux Plateaux, Lomé-Togo, Bd Latrille, en face de la Polyclinique des Deux Plateaux, Rue K22, immatriculé au RCCM sous le numéro CI-ABJ-1999-B236544, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, est renouvelé pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

**Article 2**

Le renouvellement de l'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro LS/2020-04 /R-07/2023.

**Article 3**

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

**Article 4**

Le Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

**Article 5**

La présente décision de renouvellement de l'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 30 AOUT 2023

Pour l'Autorité des Marchés  
Financiers de l'UMOA,

Le Président

Badanam PATCKI

